

BULLETIN

DU

COMICE AGRICOLE CENTRAL

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

ANNÉE 1890. — SEPTEMBRE.

TRAVAUX DU COMICE.

COMPTE RENDU DU CONCOURS ANNUEL A ANCENIS

PAR M. V. DEZAUNAY.

MESSIEURS,

Suivant le programme que vous avez arrêté, le Concours annuel du Comice a eu lieu le 4 septembre à Ancenis. Cette date avait été proposée par le Comice d'Ancenis comme étant le jour le plus favorable, attendu que c'était également le jour d'une grande foire dans cette ville.

Si la tenue du Concours un jour de foire présente parfois certains inconvénients, il est juste de reconnaître qu'à Ancenis le résultat a été aussi favorable que possible. Non seulement la foire n'a pas écarté du Concours, mais, au contraire, elle y a attiré bien des visiteurs. Il est certain que bien des cultivateurs ont examiné les expositions, qu'ils n'auraient

assurément pas vues, si leurs affaires ne les avaient pas appelés à Ancenis précisément ce jour-là.

Il y a, d'autre part, une certaine utilité à faire des expositions d'animaux et d'instruments perfectionnés le jour même où chacun vient à la foire pour faire ses achats. De cette façon, il est facile de comparer la moyenne des animaux mis en vente sur les champs de foire avec ceux obtenus par des méthodes suivies et soignées, et on a lieu alors de s'étonner de l'infériorité des animaux qui font l'objet de la majeure partie des transactions.

Nous devons nous féliciter d'avoir choisi le jour de la foire d'Ancenis pour tenir notre Concours, bien que nous n'ayions pas toujours eu les mêmes résultats dans des cas analogues.

Suivant la tradition, le Comice central s'était joint au Comice local, qui avait bien voulu se charger de tous les frais d'organisation et d'installation. Inutile de vous dire que rien ne laissait à désirer, tout avait été prévu, préparé, installé par les soins de M. de Landemont.

Afin de permettre aux membres des deux Comices de faire connaissance, M. de Landemont avait eu la gracieuse amabilité de réunir tout le monde dans un déjeuner offert sur le lieu même du Concours. Là, en effet, s'étaient donné rendez-vous tous ceux qui s'intéressent aux choses agricoles : MM. de la Ferronnays et de Pontbriand, députés, avaient bien voulu prendre part au déjeuner, et ce louable exemple avait été suivi par nombre de notabilités. MM. le M^{is} de Ternay, Boucher d'Argis, Gaborit, Bouanchaud, conseillers généraux, étaient également présents, ainsi que MM. de Rochequairie, Aveniez et Siffait, représentant le Syndicat des agriculteurs de la Loire-Inférieure.

S'il était permis en passant d'exprimer un regret, ce serait celui de ne pas voir suffisamment de membres du Comice

venir assister au Concours. Ils y trouveraient partout ample matière à observations utiles, sans parler du concours précieux qu'ils apporteraient dans les Commissions.

Le déjeuner rapidement mené, M. de Landemont ouvrant la série des toasts, trouva moyen, dans un exposé rapide, de passer en revue toutes les grandes questions agricoles dont l'importance n'est plus contestée, aussi, ce fut avec des applaudissements unanimes que fut accueilli le toast qui termina son allocution, dont voici le contenu :

« MESSIEURS,

» Indépendamment du plaisir réel que j'éprouve à me rencontrer aujourd'hui avec une réunion aussi nombreuse et aussi choisie, mon espoir se réveille à l'idée que cette journée ne peut être que profitable aux agriculteurs de notre département.

» Ce n'est certainement pas sans résultat que tant d'esprits distingués se seront donné rendez-vous et nos cultivateurs peuvent être fiers de l'intérêt qu'ils ont su vous inspirer. Plus que jamais les questions agricoles préoccupent l'opinion publique. Ce sera votre plus grand honneur, Messieurs, d'avoir consacré vos intelligences et vos dévouements aux luttes pacifiques de l'agriculture qui, d'une façon plus durable que les batailles sanglantes, assureront un jour, nous en sommes convaincus, la grandeur et la richesse de notre cher pays.

» Lorsqu'il y a quinze ans, je faisais au milieu de vous mes débuts dans la carrière agricole, la situation économique devenait chaque jour plus sombre et l'on pouvait à bon droit redouter les éventualités les plus terribles. La culture a subi depuis lors une crise véritablement cruelle et si, de nos jours, une époque meilleure paraît possible, c'est au système protecteur que nous en serons vraisemblablement redevables.

» Un éminent chef d'école, grand économiste et grand patriote, M. Pouyer-Quertier, a eu l'insigne honneur de grouper les responsabilités et de montrer au pays comment il pourrait trouver son salut. Aucun de nous n'ignore les effets désastreux qu'ont produits les traités de commerce, et l'opinion est si bien faite à cet égard, qu'il existe dans le Parlement une majorité considérable décidée à en finir avec un système qui nous a toujours dupés. Dans le Nouveau-Monde, les Etats-Unis, au mépris des intérêts de l'Europe entière, ferment leurs ports aux produits manufacturés de l'étranger.

» Sur l'ancien continent, une puissance voisine qui a su édifier sa prospérité sur nos ruines et qui, chaque jour, poursuit avec acharnement sur le terrain économique l'anéantissement de notre richesse nationale, l'Allemagne nous montre ce que peuvent les mesures de protection.

» Tant de leçons nous seront profitables. Nous devons donc envisager avec calme le moment rapproché où nos traités vont prendre fin.

» Œil pour œil, dent pour dent, que désormais nos rapports commerciaux avec l'étranger aient pour base, non pas le traitement réservé à la nation la plus favorisée, mais bien la défense de la production nationale et les règles de la plus stricte réciprocité.

» Les questions d'impôt sont plus actuelles que jamais et nos Assemblées départementales ou législatives s'en préoccupent à bon droit.

» Des arguments de tous genres ont été produits pour ou contre la répartition et la quotité.

» Si nous ne pouvons prétendre à discuter aujourd'hui les décisions récentes, au moins nous permettra-t-on de souhaiter que ces nouvelles mesures n'aggravent en rien le sort de nos populations ouvrières si laborieuses, si

méritantes et auxquelles vous portez tous un si généreux intérêt.

» Avec notre honorable ami, M. Ch. Le Cour, qu'un deuil récent a empêché d'être des nôtres, nous demanderons que l'état d'évaluation de propriétés bâties par commune accompagné du tableau des types admis par l'Administration soit déposé à la mairie de la commune intéressée à partir du 1^{er} janvier des années 1891 et 1892, afin que tout propriétaire de propriétés bâties puisse en prendre connaissance sans déplacement et formuler, s'il y a lieu, ses réclamations contre la taxation qui lui a été assignée.

» Que dire de la dernière récolte ? Si dans certains cantons le rendement semble satisfaisant, il en est malheureusement trop d'autres où les cyclones ont tout ravagé.

» Vous me pardonnerez, Messieurs, de ne pas insister sur les récoltes faites, tant il me semble important d'arriver de suite à celle qui reste à faire.

» Dans une grande partie de la Loire-Inférieure et notamment dans l'arrondissement d'Ancenis, la question des vignobles prime en ce moment toutes les autres.

» C'est avec désespoir que nous avons constaté il y a longtemps la présence du phylloxera, et si nous avons voulu nous aussi tenter les traitements par les insecticides, c'est parce que nous nous sommes imaginé que l'arrachage des plants était le plus long et le plus coûteux des moyens.

» Les cépages américains ont maintenant des partisans convaincus, et grâce à un travailleur acharné, dont le nom est sur toutes vos lèvres, les questions d'acclimatement et d'adaptation sont bien près d'être résolues sur le territoire d'Ancenis.

» Nous ne prétendons pas que les cépages américains égalent nos cépages indigènes, mais nous croyons fermement avec Foex, Vialla et les maîtres de l'école de viticul-

ture, que dans notre département comme dans les autres régions précédemment contaminées, à l'ère du traitement succèdera bientôt l'ère de la reconstitution.

» Sans vouloir préjuger de l'issue du débat, confiants dans les sentiments de ceux qui nous représentent à la Chambre, nous espérons une solution qui ne saurait se faire attendre bien longtemps, et c'est pour nous une grande consolation de savoir que les intérêts des viticulteurs de l'arrondissement d'Ancenis sont entre les mains de mon honorable ami, M. le *Mis* de la Ferronnays, dont la personnalité si sympathique a su grouper autour d'elle un faisceau d'attachement et de reconnaissance.

» En agriculture, comme dans toutes les grandes questions économiques, il faut chercher toujours, il ne suffit pas de faire bien, il faut faire mieux.

» Aidez-nous donc, Messieurs, à faire mieux en viticulture et soyez bien persuadés que pour obtenir un résultat, ce n'est pas de trop du concours dévoué de tous ceux qui s'intéressent aux questions viticoles.

» Courage, Messieurs, à l'œuvre et sans défaillance.

» En agriculteurs expérimentés, vous distinguerez la théorie de la pratique, mais vous saurez toujours bon gré aux hommes de devoir qui sacrifièrent leur repos à l'étude des intérêts du pays.

» Je boirai en terminant à la santé de notre vénérable président M. Delozes, à celles de MM. de la Ferronnays et de Pontbriand, à celle de tous les bons amis qui ont bien voulu répondre à mon appel.

» Mais je boirai surtout à la grandeur et à la prospérité du pays obtenues par le travail et par l'honnêteté.

» Messieurs, à la France. »

Votre Président, se levant ensuite, porte à la ville et au Comice d'Ancenis un toast plein d'à-propos et de cordialité.

« MESSIEURS,

» Je n'ai point à faire l'éloge du substantiel discours que vient de prononcer M. le Maire d'Ancenis ; grâce à la clarté et à la précision avec lesquelles il a su exposer les grandes vérités qu'il a passées en revue, celles-ci ont été facilement comprises de vous tous et vos applaudissements ont encore une fois largement prouvé combien vous appréciez celui qui sait si bien se dévouer aux intérêts de votre ville.

» Personne n'ignore que nos Députés ne perdent jamais de vue les intérêts agricoles et M. de Landemont, en parlant des obligations qui incombent à nos représentants, a voulu leur donner une nouvelle marque d'approbation à laquelle je m'associe de tout cœur.

» Je lèverai mon verre pour porter la santé de M. le Maire et boire à la prospérité de la ville d'Ancenis, qui vient de nous offrir un accueil si gracieux et si généreux ; je n'en séparerai point le Comice de l'arrondissement qui a voulu se joindre à nous pour rehausser l'éclat de cette fête de l'agriculture.

» Je bois à la prospérité de la ville et du Comice d'Ancenis. »

M. de la Ferronnays, dans l'exposé ci-après, résuma les devoirs qui incombent aux représentants des populations agricoles et qui sont sa constante préoccupation.

« MESSIEURS,

» Je ne pensais pas avoir à prendre la parole dans cette réunion, mais mon ami, M. le C^{te} de Landemont, vient de me prendre à partie par deux fois et son amabilité me met un peu dans le cas de légitime défense. Permettez-moi donc

tout d'abord de vous adresser ainsi qu'à lui-même mes sincères remerciements. La bienveillance avec laquelle il s'est exprimé sur mon compte est une preuve nouvelle d'une amitié déjà ancienne, mais qui ne m'en est que plus précieuse. La façon chaleureuse dont vous avez bien voulu accueillir ce passage de son discours m'est un gage de votre sympathie et je vous suis profondément reconnaissant de me l'avoir ainsi témoigné; cette sympathie, Messieurs, croyez-le bien, je ne négligerai rien pour la justifier et vous prouver chaque jour davantage qu'en me l'accordant votre jugement ne s'est point égaré : ce sentiment, toujours présent à mon esprit, m'encouragera et me soutiendra dans les luttes que je puis avoir à soutenir pour la défense des intérêts que vous m'avez confiés; merci donc encore et de tout mon cœur.

» Mais ce n'est pas seulement à ma personne que s'est adressé M. le C^{te} de Landemont : il m'a encore mis en cause comme député, il a indiqué les grands devoirs qu'à ce titre j'allais avoir à remplir avec mes collègues; sur ce point, permettez-moi de m'étendre un peu plus longuement, sans toutefois oublier que les agriculteurs attendent ici tout auprès la légitime récompense de leurs laborieux efforts et que je ne dois abuser, ni de leur patience, ni de votre bienveillante attention.

» Messieurs, nous touchons à une heure décisive pour le développement économique de notre pays. L'année qui va s'ouvrir verra disparaître les traités de commerce sous le régime desquels la fortune de la France se débat depuis 30 ans; aujourd'hui, hélas! l'expérience est faite : elle est concluante, et personne n'oserait réclamer qu'elle soit continuée pendant une nouvelle période; ce serait la ruine, non seulement pour le commerce et l'industrie, mais plus encore peut-être pour l'agriculture, cette source la plus sûre, la plus féconde de la richesse et de la prospérité nationales. Sans

doute, pendant les dix premières années de ce régime, les faits ont pu paraître justifier les illusions de ceux qui l'avaient imaginé, et le cri d'alarme que, dès ce moment, beaucoup de sages esprits ont fait entendre, pouvait passer pour une exagération ou du mauvais vouloir. Oui, certes, et il ne servirait à rien de le nier aujourd'hui que les heures mauvaises sont venues à leur tour. Oui, au premier moment des débouchés nouveaux se sont ouverts devant nous, des nations voisines ont avidement recherché nos grains, nos bestiaux, nos vins surtout, qu'aucun autre pays ne semblait pouvoir produire avec une pareille abondance ou une égale finesse. C'était l'âge d'or ; il a duré dix ans et je ne vous rappellerai pas ici dans quelles cruelles circonstances il a pris fin. Instruites par notre exemple, les nations qui avaient été nos tributaires se sont mises à l'œuvre ; notre industrie d'abord a succombé dans cette lutte inégale et bientôt notre agriculture, après avoir perdu les marchés étrangers qui se suffisaient à eux-mêmes, s'est vue menacée par leur trop plein chaque année grandissant, sur ses propres marchés. De vastes régions, à peine connues il y a 30 ans, ont livré avec profusion les richesses de leur sol vierge au laboureur indien, au cultivateur russe, au fermier américain surtout, plus tard au colon australien, le dernier venu mais non le moins redoutable de nos concurrents ; dans cette lutte pour l'existence, la vieille terre de France, épuisée pour avoir trop longtemps produit, ne semblait plus pouvoir se défendre contre ses jeunes et entreprenantes rivales. Quelles que fussent pourtant leurs souffrances, nos agriculteurs n'ont point désespéré de l'avenir, et c'est leur grand honneur ; courageusement, ils se sont mis à l'œuvre, améliorant leurs pratiques, renouvelant leurs races de bétail, perfectionnant leur matériel et attendant avec confiance le jour inévitable où leur appel serait entendu des pouvoirs publics.

» Ce jour est enfin venu ; on a compris que l'agriculture est la vraie force d'un pays, on a compris que sans elle tous les autres éléments de la richesse nationale sont incertains et précaires, on a compris enfin qu'il n'était que temps, et bien juste, de lui venir en aide. Déjà, à la dernière législature, nous avons voté un droit sur les céréales qui a mis fin à la décadence et vous permettra de mieux attendre l'heure du relèvement : le moment est arrivé où il ne s'agit plus seulement d'enrayer le mal, mais bien d'en réparer les désastreux effets et, pour cela, il faut rompre à jamais avec le funeste régime des traités de commerce.

» Sur ce terrain, Messieurs, je me sens bien à mon aise pour parler avec assurance de l'avenir : quelles que soient les divisions du Parlement, il est une question sur laquelle il existe une forte majorité, presque l'unanimité ; personne ne veut plus des traités de commerce et vous pouvez compter que lors de leur prochaine expiration, républicains et conservateurs se confondront dans une salutaire union pour en repousser le renouvellement.

» Je suis plus embarrassé, par exemple, pour vous dire ici ce que nous mettrons à leur place : assurément, nous ferons un tarif général nouveau, mais quel sera ce tarif, dans quelle mesure les droits protecteurs seront-ils édictés ? C'est là ce que nul ne sait ; dès que l'on touche à ces délicates questions, on reste tout surpris des intérêts innombrables qu'elles mettent en jeu et qui s'enchevêtrent au point de produire souvent des conséquences contradictoires. Cela se comprend sans peine : si nous avions, par exemple, à faire ici même un tarif général, en ne nous occupant que de l'arrondissement d'Ancenis, la chose serait assurément aisée ; nous savons quels sont nos intérêts, ce qu'il faut pour les sauvegarder et ce que nous devons emprunter à d'autres pays — quelques matières premières peut-être — plus favorisés que nous. Un

travail analogue se ferait avec la même facilité dans chaque arrondissement ; mais dès qu'on voudrait comparer ces œuvres isolées, on reconnaîtrait bien vite qu'elles sont incompatibles et que pour arriver à un travail d'ensemble, il faut le fondre dans une moyenne générale. C'est à cette œuvre ardue que le Parlement va consacrer ses dernières années de cette législature. Vous comprendrez sans peine qu'il serait chimérique de vous prédire le résultat auquel nous aboutirons, mais vous pouvez être assurés que dans cette laborieuse étude nous saurons défendre avec un infatigable acharnement vos intérêts. J'irai même plus loin : l'agriculture peut espérer avec confiance qu'elle sera sérieusement protégée. Nous y donnerons tous nos efforts, j'en prends, sans crainte, l'engagement en mon nom comme au nom de tous vos autres députés, et mon honorable ami M. le C^{te} de Pontbriand qui, depuis le commencement du déjeuner, m'entretient de ces graves problèmes, ne me démentira assurément pas. Mais, Messieurs, en dehors de cette question générale, il en est une autre qui nous touche immédiatement et dans laquelle la défense de vos intérêts, le respect des promesses que je vous ai faites l'an passé, m'ont amené à jouer un rôle dont je m'honore. Il s'agit du phylloxera. Bientôt, j'en ai le ferme espoir, la funeste législation de 1879, dont les imprudentes et excessives précautions ont si efficacement contribué à la destruction du vignoble français, ne sera plus qu'un mauvais souvenir du passé. La réforme dont j'ai pris l'initiative est sur le point d'aboutir ; une ère de liberté va s'ouvrir qui permettra à nos vigneron ruinés de réparer les désastres occasionnés par le terrible insecte. Quand, dès les premières séances de cette législature, j'ai, comme je vous l'avais promis, déposé sur ce sujet à la Chambre une proposition, je n'étais pas sans inquiétude sur l'accueil qui lui serait fait : attaquer de front une puissante Administration est toujours une grosse affaire et je pensais

que j'allais, permettez-moi cette comparaison, me casser la tête contre un mur. Eh bien, Messieurs, il n'en a rien été : le mur était miné, il s'est écroulé au premier choc ; il est vrai que je n'étais plus seul à l'attaque et que, de tous les départements viticoles, une véritable colonne d'assaut s'est élancée à mon appel contre les dispositions surannées de la législation de 1879.

» Sur ce point donc, Messieurs, reprenez courage. La résistance que le Conseil général vient encore une fois d'opposer à vos justes réclamations ne durera pas ; j'en ai le ferme espoir et je compte pour cela sur la sagesse de nos collègues. Certes, nous ne voulons imposer à personne la culture réparatrice dont nous réclamons la liberté ; mais, en revanche, qu'on ne nous impose pas la ruine dans la pensée de retarder l'invasion du fléau dans tel ou tel canton. Votre vignoble reconstitué ne propagera pas le mal, car le phylloxera existe partout dans le département, et l'arrondissement qui s'en croit indemne est, plus que probablement, lui-même contaminé. Vous savez, d'ailleurs, que vos représentants dans l'Assemblée départementale ont lutté avec énergie pour vous obtenir un traitement analogue à celui dont jouissent l'arrondissement de Segré et une partie du département de Maine-et-Loire : ils continueront, soyez-en certains, et le succès finira par couronner leurs efforts.

» En terminant, Messieurs, permettez-moi de boire à votre santé, à celle des vaillants agriculteurs de notre arrondissement, à celle enfin de notre aimable hôte, M. le C^{te} de Landemont, qui a tant fait depuis bien des années, par la plume, par la parole et par l'exemple, pour la défense des intérêts agricoles. »

M. de Pontbriand, au nom de la ville et du Comice de Châteaubriant, forma le vœu de voir le Comice venir en 1891 tenir son concours à Châteaubriant.

« MESSIEURS ,

» Après le brillant discours de mon collègue et ami M. de la Ferronnays, je n'ai rien à ajouter.

» Les populations que j'ai l'honneur de représenter savent bien que partout et toujours, je prendrai en mains la défense des intérêts qu'elles ont bien voulu me confier. A la Chambre des Députés, dans notre Assemblée départementale, dans nos Comices, je ne veux pas perdre une occasion de plaider la cause de l'agriculture et aujourd'hui même je crois pouvoir être utile aux agriculteurs de ma région.

» J'apprécie beaucoup, en effet, les bons et utiles enseignements que le Comice central ne cesse de répandre parmi nos laborieuses populations agricoles si dignes de notre sollicitude. Permettez-moi donc, mon cher Président, non seulement en mon nom, mais au nom du Comice de Châteaubriant, de vous présenter une requête qui sera bien accueillie, j'aime à le croire. Je viens vous demander de choisir en 1891, pour le lieu de votre Concours, la ville de Châteaubriant, siège du Comice des quatre cantons de Moisdon-la-Rivière, de Rougé, de Châteaubriant et de Saint-Julien-de-Vouvantes, et j'espère que l'année prochaine j'aurai l'honneur et le plaisir de souhaiter la bienvenue à Châteaubriant, au Comice agricole central de la Loire-Inférieure et de porter un toast comme aujourd'hui à son digne et honoré Président.

» Messieurs, je bois à la santé de M. Delozes. »

M. Aveniez, au nom du Syndicat des agriculteurs, remercia dans les termes suivants les propriétaires qui avaient bien voulu venir prendre part au Concours.

« MESSIEURS ,

» Je porte la santé des agriculteurs pratiquants et particulièrement des propriétaires intelligents et dévoués qui, par

leur présence, leurs conseils, leur exemple, ont tant contribué au relèvement de l'agriculture dans ce pays. Ils sont nombreux ici ceux auxquels s'adresse ce toast ; et nous serons tous d'accord pour mettre en première ligne M. le C^{ie} de Landemont, maire et président du Comice d'Ancenis. — A la santé de M. de Landemont. »

Enfin, M. Boucher d'Argis, au nom de la Société des Agriculteurs de France, donna un aperçu de la question des tarifs de douane.

« MESSIEURS,

» La France réclame impérieusement une représentation élue de l'agriculture ; on la lui promet toujours et aucun projet n'aboutit devant le Parlement. Ce déni de justice est regrettable ; mais une association libre la remplace et fonctionne avec une grande indépendance.

» Fondée depuis 22 ans, la Société des Agriculteurs de France grandit tous les jours et sa voix puissante est écoutée par les membres du Sénat et de la Chambre des Députés. Ils savent qu'elle défend les intérêts agricoles avec une compétence incontestable et que, dans aucune circonstance, elle n'obéit aux entraînements politiques.

» Dans la Section que j'ai l'honneur de présider, nous adressons souvent des questionnaires aux Comices et aux Syndicats d'une région tout entière et le résumé de leurs réponses est toujours soumis à l'approbation du Conseil. Quelquefois même nous avons recours aux lumières de nos correspondants étrangers dont le concours ne nous fait jamais défaut. Enfin, lorsque les circonstances présentent une gravité exceptionnelle, M. le M^{is} de Dampierre réunit les présidents de Section et il prend des résolutions empreintes d'une si grande sagesse qu'elles ne sont presque jamais con-

testées par un seul des membres d'une Association composée de 10,000 personnes.

» Notre Société, Messieurs, a eu l'honneur d'ouvrir la brèche dans la question des traités de commerce et d'entraîner dans le mouvement les grandes Sociétés industrielles ; elles recherchent publiquement notre concours et, de notre côté, nous ne négligeons aucune occasion d'étouffer les dissentiments que les libres échangistes cherchent sans cesse à provoquer dans l'intérêt des spéculateurs cosmopolites.

» Le tarif douanier préparé par la 12^e Section et révisé par une Commission supérieure, vous a été communiqué. Nos chiffres sont tous empreints d'une grande modération et vous pourrez vous convaincre que la Société n'a réellement demandé que des droits compensateurs ; toujours modeste dans ses prétentions, elle s'attache à empêcher les produits agricoles de tomber à des prix ruineux qui nous forceraient à abandonner la culture des céréales et à mettre, par suite, en danger, dans des jours néfastes, la sécurité et l'indépendance de la patrie.

» Dans une circonstance récente, lorsqu'en 1888 le Gouvernement a autorisé l'Administration des Contributions directes à procéder à une nouvelle évaluation des propriétés bâties, notre Société vous a signalé la première les dangers qui menaçaient les contribuables et ses prévisions sont aujourd'hui réalisées. L'impôt de quotité a remplacé l'impôt de répartition et la plus précieuse des garanties données par la loi à nos concitoyens leur a été ravie.

» Je ne comptais pas, Messieurs, prendre la parole dans cette brillante réunion, mais vous m'avez invité à parler de la grande Société dont un grand nombre d'entre vous fait partie et je vous ai obéi avec empressement, certain que vous m'écouteriez avec bienveillance et que vous me permettriez

de porter un toast au Comice d'Ancenis et à son sympathique Président. »

M. Delozes, en réponse à M. Boucher d'Argis, boit à la prospérité de la Société des Agriculteurs de France.

« MESSIEURS ,

» M. Boucher d'Argis vient de faire l'éloge des agriculteurs de France et vous a indiqué quelques-uns des services qu'ils rendent à l'agriculture.

» Je veux aussi moi, au nom du Comice central, témoigner ma reconnaissance à la Société des Agriculteurs de France qui, chaque année, vous distribue si largement des médailles.

» Au nom du Comice central, je bois à la prospérité de la Société des Agriculteurs de France et à la santé de son digne représentant, M. d'Argis. »

Mais le temps avançait, et le moment étant venu de passer des paroles aux actes, chacun se sépara pour se rendre dans les Commissions.

Vers quatre heures, M. Delozes ouvrit la séance de distribution des prix par un discours qu'il ne fut malheureusement pas permis à tout le monde d'entendre. Et pourtant que de précieux enseignements il contenait.

« MESSIEURS, MESDAMES,

» ET VOUS, CULTIVATEURS, MES AMIS,

» Il y a quinze ans, à pareil jour et dans semblable circonstance, l'honorable et savant M. Bobierre, mon prédécesseur, vous disait :

« Si j'ai la bonne fortune de prendre la parole au nom du » Comice central, ce n'est pas, à coup sûr, en qualité de » praticien autorisé de l'agriculture; et, si je recherche avec » sincérité les titres qui m'ont valu une présidence dont je

» suis fier, je dois reconnaître que c'est à la science qu'il me faut en rapporter tout l'honneur. »

» Laissez-moi retourner le sens de la phrase, en vous disant que je ne suis pas un savant, mais un simple cultivateur; apprenti et à l'étude depuis bientôt soixante ans, toujours attaché à la terre, son champ de bataille, dès son plus jeune âge, sans l'avoir jamais quittée.

» Je viens donc encore cette fois, Messieurs, au nom du Comice central, remercier M. le Maire d'Ancenis et toute l'Administration municipale de leur appel et de leur accueil sympathique et généreux.

» Le Comice central n'a pas hésité à venir faire son concours au chef-lieu et à s'associer au Comice de l'arrondissement dont l'importance relève la situation et fait l'honneur de ses membres.

» C'est à vous surtout, cultivateurs, mes amis, que je veux m'adresser en ce moment et vous entretenir pendant quelques instants d'une façon très simple et aussi claire que possible sur une question qui vous intéresse; car elle est fondamentale en agriculture :

» C'est celle des assolements.

» Mais auparavant, permettez-moi de porter publiquement la reconnaissance du Comice central à tous ces bienfaiteurs qui, par leurs dons généreux, lui ont permis d'augmenter ses primes d'une façon notable.

» Vous les connaissez, Messieurs, et j'ai suffisamment nommé MM. de Durfort, Thoinnet de la Turmelière, de la Touche et Collineau.

» Maintenant, mes amis, avant d'entrer dans la définition de l'assolement et pour mieux vous faire comprendre mes explications, je veux vous citer ce texte prononcé par un sage et souvent répété : « La nature est le plus grand maître » que Dieu nous ait donné. »

» Or, si cette vérité est incontestable dans l'ordre matériel et même dans l'ordre moral (car l'étude de la nature consciencieusement faite conduit directement à Dieu), elle s'impose d'abord à l'agriculteur, dont elle fait, à la fois, la fortune et la gloire, quand il sait la reconnaître et s'en servir, mais qu'elle ruine et abrutit quand il ose la nier.

» Eh-bien, nous tous agriculteurs, suivons-nous constamment les enseignements de la nature? La sollicitons-nous toujours avec habileté et prudence, quand, par hasard, elle ne répond pas immédiatement ou plutôt spontanément à nos désirs? Bien plus, au lieu de la contempler avec réflexion, ne nous mettons-nous pas parfois un bandeau sur les yeux comme pour nous empêcher de la voir, afin de nous soustraire à ses lois?

» Vous allez en juger par vous-mêmes. Les plantes dont les variétés presque infinies embellissent la nature se classent d'elles mêmes par climat; cependant, parmi celles qui vivent sous le même ciel, il en est toujours quelques-unes qui, outre le climat, choisissent aussi leurs terrains, et qui, dès lors, au détriment de leurs voisines, y prospèrent admirablement.

» Ainsi, sans sortir de notre département, vous trouverez rarement l'ajonc et la fougère avec le chardon, le genêt à côté du buis, les coquelicots rapprochés de la marguerite, etc., d'où il faut conclure que, sous un même climat, nous devons cultiver sur chaque genre de sol les plantes qui lui sont spéciales ou bien ramener par les engrais et les amendements tous les sols à un même type, dont les aptitudes soient en tout point conformes à nos exigences et à nos besoins; ce qui n'est pas aussi facile. Cette contemplation des phénomènes naturels doit nous conduire à la recherche et à l'adoption d'un bon assolement.

» En effet, l'assolement n'est autre chose qu'une succession de cultures appropriées au sol et donnant un profit net,

rationnel, en assurant l'avenir par le maintien de la fécondité de la terre.

» C'est un élément d'ordre et de stabilité, c'est aussi l'alpha et l'oméga de toute exploitation agricole, dont il embrasse l'ensemble et tous les détails.

» Depuis un certain nombre d'années, l'agriculture a fait de grands progrès : défrichements de landes, emploi des engrais chimiques, perfectionnement des instruments, amélioration des races d'animaux, rien, on peut le dire, n'est resté stationnaire; il faut que tous ces travaux portent leurs fruits et ne soient pas perdus ou gaspillés; et, pour cela, il est de toute nécessité que chaque cultivateur se fasse un assolement approprié à son sol, à sa position financière, à sa position topographique, à ses rapports avec son propriétaire, en tenant compte des voies et facilités d'écoulement pour ses produits.

» Cela n'est pas tout; il doit encore se servir de la connaissance qu'il a déjà acquise de son sol et lui demander ce qu'il veut qu'on lui donne et ce qu'il peut donner lui-même en retour; il ne faut pas pour cela une grande science, il n'a qu'à ouvrir deux livres, comme le disait le spirituel chimiste dont je parlais tout à l'heure: l'un que les hommes écrivent et qui est déposé chez les libraires, et l'autre que Dieu a composé et dont chaque pièce de terre est un feuillet.

» Vous avez déjà fait cette étude, mes amis; bien des fois vous avez lu (quelquefois, peut-être, malgré vous), dans ces deux livres, et vous avez constaté les phénomènes naturels, physiques, chimiques et atmosphériques qui se produisaient sur votre sol; vous pouvez donc répondre vous-mêmes aux questions que vous lui posez tout à l'heure, et vous dire comment vous devez le traiter et ce que vous pouvez en espérer.

» Dès lors, vous lui donnerez les semences et les engrais

qui lui conviennent et vous en disposerez la culture dans un ordre et une rotation qui permettent d'absorber tous les éléments de végétation qu'il contient et même vous viserez à faire en sorte d'y accumuler une richesse tendant plutôt à s'accroître qu'à diminuer.

» Ce but ne peut être atteint qu'en variant les plantes que l'on cultive, en cherchant celles qui se constituent d'éléments différents, en employant les plantes sarclées et celles dites étouffantes pour détruire les parasites et surtout en produisant une quantité suffisante de fourrages pour assurer la production des engrais.

» Je ne veux pas ici faire un procès à la science et dire que les engrais chimiques sont inutiles; bien loin de là, je dis qu'ils sont indispensables pour compléter ce qui manque de fumier, et ce qui manque au fumier.

» Toutefois, mes amis, défiez-vous des engrais chimiques, ils ne sont utiles que quand ils sont bons, et, pour être sûrs qu'ils sont bons, ne les achetez jamais sans en connaître l'analyse. Quant à vos fumiers d'étable, si vous en avez assez, vous êtes sûrs qu'ils sont bons, car ceux qui les fabriquent ne sont pas des fraudeurs; vous les connaissez de vieille date.

» Depuis bien des années, on prône la nécessité d'un assolement régulier et on se demande encore ce que c'est qu'un assolement.

» Vous avez tous un assolement, même ceux qui ne croient pas ou qui ne veulent pas en avoir. Les uns, c'est l'assolement biennal ou triennal; les autres, c'est l'assolement libre, c'est-à-dire qu'ils mettent ce qu'ils veulent au moment d'ensemencer; cela n'est pas pratique, car, remarquez que l'on est alors obligé, à chaque instant, de penser à toutes les conditions dont nous venons de parler et dans lesquelles une culture doit être entreprise, ce qui n'est pas commode du tout.

» Il faut une rotation de culture bien déterminée à l'avance, comprenant une série de plantes se nourrissant tantôt dans la superficie du sol, tantôt dans la couche secondaire ou dans le sous-sol, en y puisant des éléments différents. Permettez-moi, pour vous faire comprendre cette nécessité, une comparaison :

» Je suppose que vous ayiez un vaste magasin rempli d'une infinité de plantes alimentaires et de viandes succulentes; si vous y introduisez un certain nombre d'animaux de toute espèce, y compris l'homme, qui est, a dit un poète, le plus sot animal, vous arriverez à la consommation complète de tout ce que contenait ce magasin, et rien ne sera perdu.

» Si, au contraire, vous n'y mettez que deux ou trois espèces d'animaux, elles ne s'approprient que ce qui leur conviendra et le reste s'y perdra.

» Eh bien, mes chers amis, la terre, c'est ce vaste magasin où chaque plante y cherche et y trouve celle des denrées qui lui convient, et ces denrées sont nombreuses; celles qui n'auront pas leurs mangeuses resteront inutiles en profitant aux plantes parasites, qui sauront bien, elles, spontanément, s'en emparer.

» Je m'arrête, mes amis, et, cependant, je n'ai pas tout dit; mais vous saurez bien suppléer et vous comprendrez suffisamment la nécessité de chercher pour votre sol un bon assolement; il s'en réjouira et votre bourse aussi.

» Que cet assolement ne soit pas trop court, celui de quatre années est parfait, mais il est coûteux, exige des capitaux et beaucoup de main-d'œuvre.

» Pour commencer, et si vous êtes dans la nécessité d'économiser, si vous disposez de peu de bras, choisissez un assolement d'une durée plus longue, six à huit ans, cela n'est pas trop et répartit mieux le travail.

» En terminant, je vous dis: courage et bonne volonté;

cultivateurs, vous n'êtes pas seuls intéressés aux progrès, la patrie tout entière vous regarde, et, comme l'armée destinée à la soutenir et à la défendre, vous êtes appelés à la nourrir, à la grandir et, peut-être, à la sauver. »

Les Commissions n'ayant pu donner leur travail qu'à une heure avancée de l'après-midi, la distribution des récompenses s'est prolongée jusqu'à la nuit tombante. Cela est regrettable pour les lauréats venus de loin.

Disons à ce sujet qu'il serait nécessaire désormais de nommer plusieurs Commissions pour l'examen du bétail. En effet, cette section prend chaque année une importance de plus en plus grande et il devient à peu près impossible à une seule Commission de faire tout le travail.

Il y a dix ans, les primes décernées au bétail ne visaient qu'une seule catégorie, les races nantaises, Durham et croisées concouraient toutes ensemble; alors, une seule Commission pouvait suffire.

Mais aujourd'hui qu'il y a trois catégories et qu'en outre, les animaux présentés sont beaucoup plus nombreux qu'autrefois, il devient absolument nécessaire de nommer au moins deux Commissions du bétail.

A Ancenis, la race nantaise était peu représentée; cette infériorité tient à deux causes :

La première vient de l'éloignement du pays où cette race est entretenue; le voyage, exigeant certains frais, qui ont arrêté quelques éleveurs.

La deuxième cause est celle qui, à mon avis, a eu le plus d'influence, c'est la date du Concours.

Vous savez tous qu'il est d'usage dans la presque totalité des Comices cantonaux de choisir pour leur concours la date du 8 septembre, qui est celle d'une petite fête. Dès lors, il y a un avantage capital à ne jamais placer votre Concours avant

le 8 septembre. Aux concours cantonaux, se produit déjà un 1^{er} classement, et tous les animaux inférieurs se trouvant éliminés, il ne reste plus que les sujets de premier ordre à venir se disputer vos prix. Alors, votre Concours a pour but de classer entre eux les premiers prix des concours cantonaux et de faire savoir à tel canton que tel autre canton possède une race encore plus pure et mieux sélectionnée, et que c'est là qu'il faudra aller chercher des reproducteurs.

Si, au contraire, vous placez votre Concours avant le 8 septembre, nombre d'éleveurs ne veulent pas courir les risques et les frais d'un voyage sans savoir si leur animal est susceptible de concourir utilement. De plus, en venant à votre Concours recevoir un prix, ils se trouvent souvent exclus dans leur canton.

Au résumé, il y a toujours avantage à placer votre Concours après le 8 septembre. De cette façon, vous aurez toujours une plus grande affluence de sujets de premier choix et ensuite vous permettrez à l'éleveur de recevoir un prix dans son canton et de venir ensuite toucher un autre prix à votre Concours.

Le concours de labourage n'a pas eu à Ancenis l'importance qu'il a généralement. Pourtant vous aviez pour la première fois créé deux catégories de laboureurs ; ceux n'employant que deux animaux et ceux attelant plus de deux animaux. Cette seconde catégorie avait été faite spécialement en vue des cultivateurs de l'arrondissement d'Ancenis et de Châteaubriant, où on attelle généralement plus de deux animaux ; aucun concurrent ne s'est présenté pour cette catégorie. A quoi cela tient-il ? Je ne sais trop ; mais je ne crois pas que cette abstention tienne à l'infériorité des primes distribuées en argent ; vous savez, Messieurs, que comme prix de labourage nous donnons des instruments et une petite somme de 20 fr. A notre point de vue, c'est l'instru-

ment qui constitue le prix et la somme d'argent a uniquement pour but d'indemniser le laboureur de ses frais. Si les laboureurs d'Ancenis ne sont pas venus au Concours, ce n'est assurément pas parce que la somme d'argent ne les aurait pas couverts de leurs frais puisqu'ils étaient sur les lieux même.

Souvent on a critiqué l'usage de donner des instruments en récompense. On a dit que ces outils restaient inactifs, remisés sous la grange ; que le cultivateur ne s'en servait pas ou bien que souvent on arrivait à donner des outils que possédait déjà le lauréat.

A ces deux objections, je répondrai brièvement :

1° Les outils restent sous la grange. Eh bien ! oui, Messieurs, ils y restent souvent ; mais il arrive toujours un moment où ils en sortent pour passer dans le champ, champ qui ne les aurait jamais vus s'ils n'avaient été donnés gratuitement.

Je me rappelle en effet avoir souvent entendu notre excellent vice-président honoraire M. Mosneron se lamenter, lorsque faisant les visites pour la prime d'honneur, il retrouvait encore vierges de tout travail les houes à cheval que votre Comice avait distribuées en primes quelques années auparavant. Eh bien, aujourd'hui, quel est le cultivateur qui ne se sert pas de la houe ?

Il en est de même des herses articulées, des rouleaux à billons, des coupe-racines que vous donnez aujourd'hui.

2° Souvent objecte-t-on le cultivateur à l'outil que vous lui donnez en prime.

Assurément, cela arrive parfois ; mais alors nous y remédions dans la mesure du possible. En effet, nous prévenons les lauréats que le Comice leur changera l'instrument s'il fait double emploi.

Comme preuve, je citerai ce qui est arrivé récemment avec un lauréat de Carquefou. Celui-ci avait obtenu un prix auquel

était attribué une herse en fer, l'année précédente il en avait déjà gagné une. Il vint me demander à lui échanger sa herse pour un rouleau à billons. Le Comice ramassa sa herse qui fut distribuée l'année suivante, et le lauréat, quelques jours après, venait à Nantes chercher un rouleau à billons.

Pour terminer avec le concours de labourage, il y aurait peut-être lieu d'augmenter la somme d'argent si vous ne la jugez pas suffisante pour couvrir les frais du concurrent ; mais je vous adjure de conserver les primes en instruments, persuadé et convaincu par l'expérience que c'est encore là le meilleur moyen de propager les instruments perfectionnés. Ceux-ci ont tous des prix trop élevés pour pouvoir être abordés par nos cultivateurs tant qu'ils ne les auront pas expérimentés eux-mêmes.

Le concours d'instruments offre toujours un réel intérêt et je crois que le Comice doit persévérer dans cette voie. A ce sujet, il n'est peut-être pas inutile de dire pourquoi est fait le concours d'instruments. Certains critiques l'ont blâmé, sous prétexte que les arracheuses de pommes de terre avaient causé l'hilarité des cultivateurs en voyant la façon dont elles travaillaient.

Le concours d'instruments n'a pas pour but d'apprendre aux cultivateurs à se servir d'un outil ; point du tout. Il a pour but de permettre au constructeur de faire connaître l'utilité de son instrument ; aussi, est-ce toujours le constructeur qui fait fonctionner son outil. Or, les arracheuses de pommes de terre ont mal fonctionné à Ancenis ; elles ont également mal fonctionné à Saint-Etienne, à Machecoul, etc. Est-ce à dire qu'il faille supprimer ce concours ? Bien, au contraire, il faut le conserver jusqu'à ce qu'un constructeur présente un outil qui travaille convenablement. De plus, ce concours sera précieux pour le cultivateur ; car il lui fera

voir qu'il ne faut pas acheter tel instrument parce qu'il ne travaille pas convenablement.

Il sera également bon de continuer le concours des herses articulées, bien qu'aujourd'hui elles soient toutes bien construites ; mais cela permet au cultivateur d'apprécier leur travail surtout lorsqu'on peut, comme cela a eu lieu à Saint-Etienne, les faire travailler concurremment avec une herse du pays.

Le concours de fouilleuses a eu son utilité en faisant connaître le genre de travail que peut faire cet outil. En effet, non seulement l'outil est à peu près ignoré dans les campagnes ; mais encore bien peu de cultivateurs savent qu'il y a des charrues pour remuer le sous-sol sans le ramener à la surface. Malheureusement la fouilleuse n'a son application que dans les terres profondes.

Le concours pour l'enseignement agricole est toujours très suivi et prend chaque année un développement plus grand ; le nombre des élèves récompensés augmente chaque année et, forcément, vous serez obligés d'augmenter de votre côté le crédit affecté à ces récompenses. Il y a là un résultat heureux qui est un indice certain que l'enseignement agricole se répand dans les écoles primaires.

Les anciens serviteurs sont très fiers et recherchent avidement les récompenses que vous leur offrez ; malheureusement, les primes ne sont pas suffisantes. Généralement les vieux serviteurs ne sont pas millionnaires et l'augmentation de la somme d'argent leur serait particulièrement agréable. Il serait donc à souhaiter que dans le budget de 1891 une somme plus importante soit prévue pour ces vétérans de la culture.

Enfin, permettez-moi, Messieurs, de vous soumettre une demande qui a été fréquemment formulée.

Lorsque vous donnez une mention honorable, le lauréat

qui entend appeler son nom se présente, monte sur l'estrade et arrive devant le Bureau qui n'a d'autre chose à lui dire que de lui déclarer qu'il a obtenu une mention honorable et qu'en persévérant il aura l'espoir d'obtenir un prix l'année suivante.

On ne donne absolument rien aux mentions honorables ; peut-être serait-il possible, à l'instar des concours régionaux, de donner une plaque avec la suscription : mention honorable. Cela ferait plaisir au lauréat qui pourrait mettre cette plaque sur l'objet primé et qui ne serait pas désappointé de descendre de l'estrade les mains vides sous les regards anxieux de la foule.

En terminant, Messieurs, nous sommes heureux de constater que le Concours d'Ancenis a été un des plus brillants que nous ayons eus, tant par le nombre des visiteurs que par la quantité des bestiaux et des instruments exposés. Les instruments notamment ont fourni une exposition extrêmement complète et variée.

Il faut en reporter tout l'honneur à la ville et au Comice d'Ancenis, et quand je parle de la ville et du Comice, je mets en première ligne son Maire et son Président, dont le zèle infatigable vous est bien connu et qu'il vous a été donné d'apprécier en maintes circonstances.

Mais si nous quittons le passé pour regarder l'avenir, vous pouvez être certains que l'année 1891 vous fournira encore un Concours plus brillant et que Châteaubriant rivalisera de zèle avec Ancenis. Les membres des Commissions peuvent, dès aujourd'hui, être assurés que Châteaubriant leur préparera de l'ouvrage et mettra souvent les jurys dans l'embarras pour le classement. Il est en effet pénible pour une Commission de ne pouvoir récompenser des lauréats qui sont si peu en dessous de leurs concurrents, qu'il faut toute l'attention d'un vrai connaisseur pour apercevoir la différence.

Mais comment remédier à cela ? Il n'y a qu'un moyen, mettre à la disposition des Commissions une plus grande quantité de prix.

Eh bien, Messieurs, j'ai l'espoir que ce vœu se réalisera ; tous nous connaissons le dévouement sans borne de notre excellent collègue, M. de Pontbriand, et nous pouvons être convaincus qu'il saura bien trouver le moyen d'obtenir de nombreuses subventions gracieuses afin de grossir la caisse des récompenses.

C'est sur cette espérance que je termine en conviant les membres du Comice à venir en grand nombre au Concours de l'arrondissement de Châteaubriant, persuadé qu'ils y trouveront réunis l'utile et l'agréable.

LISTE DES RÉCOMPENSES.

Culture.

PRIME D'HONNEUR.

Médaille d'or d'une valeur de 100 fr. à M^{me} la comtesse de la Ferronnays, au château de Saint-Mars-la-Jaille.

Une somme de 400 fr. à M. Pierre Aubrun, régisseur chez M^{me} de la Ferronnays, château de Saint-Mars-la-Jaille.

Une somme de 50 fr. à M. Pierre Cottineau, ouvrier rural chez M^{me} de la Ferronnays.

Une somme de 50 fr. à M. Pierre Chevalier, ouvrier rural chez M^{me} de la Ferronnays.

Prix cultureaux.

1^{er} prix. — Une médaille d'argent grand module et une somme de 200 fr., à M. François Aillery, à la Motte, commune de Maumusson.

2^e prix. — Une médaille d'argent et 150 fr., à MM. Legras frères, à l'Eperonnière, commune de La Rouxière.

3^e prix. — Une médaille d'argent petit module et une somme de 100 fr., à M. Pierre Hodé, à La Boucherie, commune de Varades.

Vignes.

Médaille de vermeil offerte par la Société des Agriculteurs de France, M. Siffait, à La Gérardière, commune du Cellier.

Médaille d'argent offerte par la Société des Agriculteurs de France, M. du Ponceau, à Ligné.

1^{er} prix. — Une médaille de vermeil et une somme de 100 fr., M. Joseph Renou, pépiniériste-viticulteur à Ancenis.

2^e prix. — Médaille d'argent grand module et 75 fr., M. Fresneau, aubergiste au bourg de Varades.

3^e prix. — Une somme de 30 fr., M. Bonnet, boulanger au bourg de Varades.

4^e prix. — Une somme de 20 fr., M. Gruais, propriétaire au bourg de Varades.

Vergers.

1^{er} prix. — Une médaille de vermeil, M. Hippolyte Riellan, à La Rigaudière, commune de Trans.

2^e prix. — Une médaille d'argent. Pas décerné.

3^e prix. — Une médaille de bronze. Pas décerné.

Prix de spécialités.

IRRIGATION.

Médaille d'argent petit module et 50 fr., à MM. Haies frères, aux Nerrières, commune de Mésanger.

Médaille de bronze, à M^{me} veuve Richard, à Saint-Philbert, commune de Couffé.

Jardins.

Une médaille d'argent offerte par la Société nantaise d'horticulture, à M. Cerisier, à Ancenis.

Enseignement agricole.

RÉCOMPENSES AUX INSTITUTEURS.

1^{er} prix. — Médaille de vermeil grand module, frère Cécilius, de l'école libre de Ligné.

2^e prix. — Médaille d'argent grand module. Pas décerné.

3^e prix. — Médaille d'argent petit module, M. J.-M. Jollivet, instituteur public à Oudon.

4^e prix *ex-æquo*. — Médaille de bronze, M. Bernard, instituteur public à Saint-Géréon.

Médaille de bronze, M. Boutin, instituteur public à La Chapelle-Saint-Sauveur.

RÉCOMPENSES AUX ÉLÈVES.

Livret de caisse d'épargne de 30 fr. à Lebot (Alexandre), de l'école libre de Ligné.

Livret de caisse d'épargne de 20 fr. à Rochereau (Prosper), de l'école libre de Ligné.

Livret de caisse d'épargne de 15 fr. à Grimaud (Pierre), école communale d'Oudon.

Livret de caisse d'épargne de 15 fr. à Rouault (Donatien), école libre de Ligné.

Livret de caisse d'épargne de 15 fr. à Robin (Mathurin), école communale d'Oudon.

Diplômes.

Bourdeault (Amand), école communale de Saint-Géréon.

Pipeau (Louis), école libre de Ligné.

Boutin (Elie), école communale de La Chapelle-Saint-Sauveur.

Couilleau (Joseph), école communale de Saint-Géréon.

Fontaine (Jean-Baptiste), école communale de Saint-Géréon.

Grimaud (Pierre), école libre de Ligné.

Volant (Auguste), école communale d'Oudon.

- Naulet (François), école libre de Ligné.
 Bruhais (Louis), école libre de Ligné.
 Bricaud (Pierre), école libre de Ligné.
 Rouaud (J.-M.), école libre de Ligné.
 Jahan (Félix), école libre de Ligné.
 Bricault (J.-M.), école libre de Ligné.
 Richard (Pierre), école libre de Ligné.
 Chouanneau (Jules), école communale de La Chapelle-Saint-Sauveur.
 Loyer (Albert), école communale d'Oudon.
 Poëlane (Pierre), école communale d'Oudon.
 Pellerin (Jacques), école communale de La Chapelle-Saint-Sauveur.
 Ferré (Joseph), école libre de Ligné.
 Etesse (Eugène), école communale d'Oudon.
 Garnier (Emmanuel), école libre de Ligné.
 Pujos (Jean), école libre de Ligné.

Primes aux anciens serviteurs.

Une somme de 70 fr. à M. Louis Marchand, domestique depuis 30 ans chez M. du Ponceau, à Ligné.

Une somme de 50 fr. à M^{lle} Jeanne Richard, domestique depuis 34 ans chez M. Jean Coueau, cultivateur au Bois-Michou, commune de Maumusson.

Une somme de 50 fr. à M^{lle} Marie Rolland, domestique depuis 15 ans chez M^{me} Athimon, propriétaire à Saint-Méen, commune du Cellier.

Une somme de 50 fr. à M. Jean Phelippeau, domestique depuis 28 ans chez M. Jean Coueau, cultivateur au Bois-Michou, commune de Maumusson.

Une somme de 30 fr. à M. Pierre-Marie Chapeau, domestique depuis 22 ans chez M^{me} veuve Barbé, à La Folletière, commune de Trans.

Primes d'assolement.

1° *Ex-æquo*. — Une somme de 350 fr. à M. Blandin, à Bereau (Pontchâteau).

Une somme de 350 fr. à M. Varron, à Soudenaye (Drefféac).

2° Une somme de 300 fr. à M. Bereau, à Kersoursac (Saint-Gildas-des-Bois).

3° Une somme de 100 fr. à M. Freteau, à l'Aumerie (Savenay).

4° Une somme de 50 fr. à M. Garcion, à l'Oisillière (Savenay).

Labourage.*Charrues attelées de 2 animaux.*

1^{er} prix. — Une herse articulée et une somme de 50 fr., M. Jean-Marie Lebert, aux Relandières (Cellier).

2^e prix. — Un rouleau à billon et 30 fr., M. Auguste Pramart, à La Touche (Carquefou).

3^e prix. — Un coupe-racines et 20 fr., M. Auguste Marchand, au Chemin (Cellier).

4^e prix. — Une houe et 20 fr., M. Julien Briand, à La Poterie (Carquefou).

Charrues attelées de plus de 2 animaux.

Pas de concurrents.

BESTIAUX.**ESPÈCE BOVINE. — 1^{re} catégorie.**

Race parthenaise, nantaise, vendéenne.

1° Taureaux de 1 à 2 ans.

1^{er} prix. — 90 fr., M. Rondeau, à La Bernardière (Vigneux).

2^e prix. — 70 fr., M. François Chuniaud, à l'Outinais (Couëron).

3^e prix. — 50 fr., M. Even, à La Relandière (Cellier).

4^e prix. — 30 fr. Pas décerné.

2^o *Taureaux de 2 à 4 ans.*

1^{er} prix. — 60 fr. Pas décerné.

2^e prix. — 40 fr. Pas décerné.

3^o *Génisses de 1 à 2 ans.*

1^{er} prix. — (Offert par M. de la Touche) 50 fr., M. François Aillery, à La Motte (Maumusson).

2^e prix. — 40 fr., M. Jousset, à La Branchère (Cellier).

3^e prix. — 30 fr. Pas décerné.

4^o *Génisses n'ayant que deux dents en bouche,
pleines ou à lait.*

1^{er} prix. — 70 fr., M. Rondeau, précité.

2^e prix. — 60 fr., M. François Chuniaud, précité.

3^e prix. — 50 fr., M. Pierre Chuniaud, à La Mercerie (Couéron).

4^e prix. — 40 fr., M. Marchand, à La Bimboire (Oudon).

5^e prix. — 30 fr., M. Rigaud, à La Chauvellière (Ligné).

2^e catégorie.

Race durham et ses croisements.

1^o *Taureaux de 1 à 2 ans.*

1^{er} prix. — (Offert par M. le V^{te} de Durfort, conseiller général) 100 fr., M. Gahier, à Rougé.

2^e prix. — 80 fr., M. Mathurin Cornuaille, à La Chapelière (Maumusson).

3^e prix. — 70 fr., M. René Petit, à La Mulloisière (Maumusson).

4^e prix. — 40 fr., M. René Cornuaille, à La Bougaudière (Maumusson).

5^e prix. — 30 fr., M. Rigaud, précité.

6^e prix. — 25 fr., M. René Beziau, à La Gilardière (Mau-musson).

7^e prix. — 25 fr., M. Aillery, précité.

8^e prix. — 25 fr., M. Lorio, à La Blanchière (Belligné).

2^o *Taureaux de 2 à 4 ans.*

1^{er} prix. — (Offert par M. Thoimnet de la Turmelière, conseiller général) 60 fr., M. Louis Chauveau, à Varades.

2^e prix. — (Offert par M. Thoimnet de la Turmelière, conseiller général) 40 fr., M. Guilloteau, à La Grée (Mau-musson).

3^e prix. — 30 fr., M. Ploquin, à La Bernardière (Pouillé).

4^e prix. — 25 fr., M. Coutille, à La Chapellière (Mau-musson).

5^e prix. — 25 fr., M^{me} de la Ferronnays, Saint-Mars-la-Jaille.

6^e prix. — 25 fr., M. Siffait, à La Gérardière (Cellier).

3^o *Génisses de 1 à 2 ans.*

1^{er} prix. — 60 fr., M. Quignon, à l'Île-Macrière (Oudon).

2^e prix. — 50 fr., M. Gahier, précité.

3^e prix. — 40 fr., M. Bioteau, à La Bourelière (Saint-Herblon).

4^e prix. — 30 fr., M. Lambert, à La Bernardière (Pouillé).

*Génisses n'ayant que deux dents en bouche,
pleines ou à lait.*

1^{er} prix. — 80 fr., M. Mathurin Cornuaille, précité.

2^e prix. — 70 fr., M. Epoudry, à l'Île-Verte (Ancenis).

3^e prix. — 60 fr., M. Lambourg, à Mau-musson.

4^e prix. — 50 fr., M. Monnier, à La Trochonnière (Saint-Herblon).

5^e prix. — 40 fr., M. Louis Chauveau, à Varades.

6^e prix. — 30 fr., M. de la Ferronnays, précité.

7^e prix. — 25 fr., M. Gahier, précité.

3^e catégorie.

Races normande, charolaise et croisements.

1^o Taureaux de 1 à 2 ans.1^{er} prix. — 70 fr. Pas décerné.2^e prix. — 40 fr. Pas décerné.**2^o Taureaux de 2 à 4 ans.**1^{er} prix. — 30 fr. Pas décerné.2^e prix. — 25 fr. Pas décerné.**3^o Génisses de 1 à 2 ans.**1^{er} prix. — 30 fr., M. Plard, à Vauvressy (Oudon).2^e prix. — 25 fr., M. Lambert, à La Vallée (Saint-Géréon).**4^o Génisses n'ayant que deux dents en bouche,
pleines ou à lait.**1^{er} prix. — 40 fr. Pas décerné.2^e prix. — 30 fr., M. Bireau, à La Chauvelière (Ligné).3^e prix. — 25 fr. Pas décerné.**4^e catégorie.*****Vaches de toutes races, pleines ou à lait, âgées
de 3 ans au moins.***1^{er} prix. — 60 fr., M. Gahier, précité.2^e prix. — 50 fr., M. Aillery, précité.3^e prix. — 40 fr., M. Monnier, précité.4^e prix. — 35 fr., M. Siffait, précité.5^e prix. — 30 fr., M. Chenet, à La Rivelai (Maumusson).6^e prix. — 25 fr., M. Coutille, précité.**ESPÈCE PORCINE.****1^o Verrats.**1^{er} prix. — 50 fr. (Offert par M. Collineau), M. Gahier, précité.

- 2^e prix. — 40 fr., M. Pierre Lendron, à Belligné.
 3^e prix. — 30 fr., M. Bigot, au bourg de Varades.
 4^e prix. — 25 fr., M. François Auneau, à Thuclière (Teillé).
 5^e prix. — 25 fr., M^{me} veuve Launay, à Autfère (Saint-Herblon).

2^e Truies.

- 1^{er} prix. — 40 fr. Pas de concurrents.
 2^e prix. — 35 fr. Pas de concurrents.
 3^e prix. — 30 fr. Pas de concurrents.

Produits agricoles.

1^o Lot de produits agricoles.

Société des Agriculteurs de France, rappel de médaille d'argent, M. Aveniez, à La Chesnaie (Basse-Goulaine).

Médaille de vermeil, M. Aveniez, précité.

Médaille d'argent, M. Gahier, précité.

2^o Produits isolés.

Médaille d'argent, M. de Rochequairie, à La Chapelle-Glain, pour sa collection de blés de semences.

Médaille d'argent, M. Touchais, à La Marlezière (Oudon), pour sa collection de pommes de terre et son herbier complet.

Mention honorable, M. Melingue, à Mésanger, pour produits divers.

Concours d'instruments.

Médaille de bronze offerte par la Société des Agriculteurs de France, M. des Jamonières, propriétaire au Cellier.

Médaille de bronze offerte par la Société des Agriculteurs de France, M. Moreau, maréchal-ferrant à Ancenis.

Herses plates articulées de toutes sortes.

1^{er} prix. — Médaille de vermeil, M. Souchu-Pinet, à Langeais.

2^e prix. — Médaille d'argent. Pas décerné.

3^e prix. — Médaille de bronze, M. Allain-Briantais, à Varades.

Arracheuses de pommes de terre.

1^{er} prix. — Médaille de vermeil, M. Guilleux, à Segré.

2^e prix. — Médaille d'argent, M. Souchu-Pinet, précité.

3^e prix. — Médaille de bronze, M. Batard, à Saint-Hilaire-du-Bois.

Fouilleuses.

1^{er} prix. — Médaille de vermeil, M. Souchu-Pinet, précité.

2^e prix. — Médaille d'argent, M. Guilleux, précité.

3^e prix. — Médaille de bronze. Pas décerné.

Machine à greffer la vigne.

Médaille d'argent offerte par la Société des Agriculteurs de France, M. Chemineau-Berthelin, à Martigné-Briand.

Médaille d'argent, M. Chemineau-Berthelin, précité.

Houe scarificateur.

Médaille de bronze, M. Pajot, à Nort.

Matériel d'exploitations agricoles.

Médaille d'argent, M. Buot, à Nantes.

LE GERMINATEUR DESCALONNES
 COMPTE RENDU PAR M. DEZAUNAY
 DES ESSAIS FAITS PAR LE COMICE

Depuis plusieurs années, MM. Bossière et C^{ie}, de Paris, 7, rue l'Entrepôt, dépositaires du germinateur Descalonnès, ont mis à la disposition du Comice des boîtes de ce produit.

Ainsi que vous le savez tous, le germinateur a pour but de faciliter la levée des graines, de les préserver de l'attaque

des insectes et de détruire le charbon et autres maladies analogues qui se montrent sur les céréales. Ce produit a pour but de remplacer le chaulage des semences.

Le Bulletin de l'année dernière a déjà rendu compte des résultats constatés par ceux de nos collègues qui ont bien voulu en faire l'essai.

Cette année-ci, deux de nos membres, MM. Devallet et Pihier-Géraudière, ont expérimenté le germinateur, et voici les résultats constatés par eux.

M. Devallet a employé le germinateur sur des semilles de froment; il n'hésite pas à déclarer que son emploi permet de faire une sérieuse économie sur les semences. Du blé, semé le même jour et dans des conditions identiquement semblables, avait été passé pour partie seulement au germinateur, l'autre partie avait été traitée par le sulfate de cuivre. La partie préparée au germinateur a levé plus vite et surtout plus épaisse que celle traitée par le sulfate de cuivre. Pourtant, la quantité de semence employée avait été exactement la même.

M. Pihier-Géraudière a expérimenté le germinateur sur des semis de maïs Dent-de-Cheval. Sur dix-huit planches de maïs semées le même jour et dans les mêmes conditions, les six planches du milieu avaient été traitées par le germinateur. La levée de ces six planches a été plus précoce que celle des douze autres.

De ces essais et de ceux déjà faits en 1889, il paraît résulter que l'emploi du germinateur Descalottes offre de réels avantages. La prompte levée d'un semis est en effet un point important, et ce qui paraît surtout utile à noter, c'est la levée beaucoup plus épaisse. Dans les expériences faites comparativement avec le sulfate de cuivre, le germinateur a eu une supériorité marquée.

L'emploi du germinateur Descalottes est du reste très

facile, et son prix de revient peut être calculé à 0 fr. 50 c. par hectolitre.

C'est un produit bon à connaître et qui peut rendre de réels services.

CONCOURS POMOLOGIQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Le Concours pomologique annoncé par une première circulaire aura lieu dans la troisième semaine d'octobre, à l'École de Médecine.

Les pommes, les cidres, les eaux-de-vie de cidre et les manuscrits destinés au Concours devront être adressés à M. ANDOUARD, à l'École de Médecine, à Nantes, et être rendus le 15 octobre, au plus tard dans la soirée.

Le 16 octobre, il sera procédé au classement de tous les objets reçus.

Le 17, opérations des jurys.

Le 18, exposition publique depuis 8 heures du matin. A 5 heures, distributions des prix, au lieu du Concours.

Nous recommandons *expressément* à tous ceux qui voudront prendre part au Concours, de se conformer aux indications suivantes, en ce qui concerne les fruits :

1° Cueillir les fruits à la main, le plus tard possible, en choisissant ceux dont la forme est la plus régulière ;

2° Mettre 20 pommes de chaque espèce, si elles sont petites ; 15, si elles sont grosses ;

3° Ecrire à l'encre, sur *chaque fruit*, un numéro *spécial* à *chaque espèce* différente, afin qu'il n'y ait aucune confusion entre les diverses variétés ;

4° Inscrire sur une feuille de papier les numéros en question et les noms donnés, dans le pays, aux espèces de pommes qui leur correspondent ; y ajouter tous les renseignements possibles

sur l'âge, la vigueur, la fertilité, la rusticité des arbres produisant ces pommes, sur l'époque de leur floraison et celle de la maturation des fruits, enfin sur la nature du sol où ils croissent;

5° Emballer les fruits avec soin, dans des caisses ou dans des paniers, avec du foin *sec*, de la mousse *sèche*, ou des rognures de bois ou de papier.

Eviter l'emploi de la sciure de bois, souvent odorante, et celui de la mousse *humide* ou de l'herbe verte, qui altèrent les pommes.

Nous rappelons aux exposants que le Comice remboursera, à ceux qui en feront la demande, le prix des pommes envoyées au Concours et celui de leur transport.

Pour que les fruits qui voyagent en petite vitesse ne soient pas endommagés, il sera bon de réclamer de la bienveillance des chefs de gare leur départ à la dernière limite possible, c'est-à-dire le 14 au soir.

N. B. — Prière d'adresser à M. ANDOUARD, à l'École de Médecine, les bulletins d'expédition des colis, aussitôt leur délivrance par les gares de départ.

P. DELOZES.

CHRONIQUE AGRICOLE

Par A. ANDOUARD.

Un temps superbe a embelli le mois de septembre presque tout entier. Le soleil lui avait réservé ses plus chauds rayons de l'année. Aussi les sarrasins ont-ils pu mûrir dans des conditions excellentes; leur rendement paraît généralement moyen; cependant, on ne l'évalue qu'à une demi-récolte dans l'arrondissement de Saint-Nazaire.

La vigne a largement profité de la chaleur presque canicu-

laire du début. Le mildiou, qui menaçait sérieusement nos plantations, a été paralysé par la sécheresse et n'a pas pu commettre tous les ravages que l'on devait craindre. La vendange mûrit assez bien; on cueillera le muscadet d'ici peu de jours et le gros-plant vers la mi-octobre. On compte sur une bonne qualité à peu près partout où l'on a sulfaté avec promptitude et intelligence. Un inconvénient toutefois se présente pour le gros-plant, dont la maturation subit çà et là un retard correspondant à celui qu'avait éprouvé la floraison. Malgré l'incertitude du résultat, on cote déjà, dans la vallée de la Sèvre, les muscadets 100 et 110 fr., les gros-plants de 55 à 65 fr., non logés.

Toute médaille a son revers. Le soleil, si propice à quelques cultures, a desséché les trèfles et fortement retardé les betteraves. Les choux et les rutabagas y ont été moins sensibles, et cependant plus d'un champ accuse une souffrance réelle. Quelques jours de pluie les ont ranimés, ainsi que l'herbe des prairies; mais l'effet ne peut être que passager; sans la proximité de la vendange, le cultivateur souhaiterait la chute d'un peu d'eau.

Nous touchons à la cueillette des pommes et aucune illusion n'est plus permise à leur égard; s'il est des cantons privilégiés, ils sont rares; la grande majorité fera maigre récolte.

La compensation est toujours du côté du bétail, dont, fort heureusement, la valeur en foire n'a pas diminué. Grâce à cette ressource, le cultivateur se plaint un peu moins que les années précédentes, mais il ne comble pas le vide qu'elles ont creusé.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

VITICULTURE.

Destruction de la cochylis. — M. J. Dufour, directeur de la Station viticole de Lausanne, propose de détruire les larves de la cochylis en pulvérisant sur les grappes atteintes un liquide composé comme il suit :

Savon noir.....	3 kilog.
Poudre de pyrèthre du Caucase...	1 —
Eau.....	100 litres.

Ce mélange ne nuit pas aux grappes. Comme il est un peu coûteux, il sera bon de le projeter au moyen d'un pulvérisateur plus petit que ceux en usage pour le mildiou et dont le jet puisse être interrompu à volonté. (*F. vin. de la Gironde.*)

Traitement du mildiou. — M. Guillemot conseille d'asperger la vigne, *immédiatement après la vendange*, avec une solution de sulfate de cuivre pur à 3 %. Il ne fait aucun autre traitement et il affirme que ses vignes défient les attaques du mildiou mieux que celles qui ont subi plusieurs traitements dans le cours de l'année. (*Bourgogne agricole.*)

Le sulfate de fer et les maladies de la vigne. — M. Petit, ingénieur et propriétaire du château de Suduirant-Sauternes (Gironde), met le sulfate de fer au premier rang des destructeurs de l'*anthracnose*. Il l'emploie en solution saturée à froid et il l'applique au *pinceau*, bien plutôt qu'avec le pulvérisateur. Un seul badigeonnage, sans décortication, s'est montré suffisant. Il a coûté, tout compris, 3 fr. 50 c. par 1,000 pieds de vigne.

De son côté, M. Zacharewicz, professeur d'agriculture du département de Vaucluse, annonce que le badigeonnage des ceps au sulfate de fer supprime radicalement les *broussins* dus à l'influence des gelées.

Enfin, plusieurs viticulteurs de l'Est affirment avoir obtenu de bons résultats contre le *pourridié* en graissant les vignes atteintes avec un mélange de scories phosphoreuses et de sulfate de fer. (*J. d'agr. prat.*)

Culture de la vigne, système Mesrouze. — M. de Bellefond fait à la Société d'agriculture de l'Indre l'éloge du système de culture Mesrouze. Il a transformé d'un coup une partie de son vignoble, d'après cette méthode. (V. le Bulletin d'avril, page 187), et il s'en trouve bien; la vendange promet d'être belle. Mais ce n'était pas assez de prouver la supériorité des récoltes, il fallait démontrer que le système permet de résister au phylloxera. A cet effet, M. de Bellefond a recépé et soumis à la taille Mesrouze une vigne phylloxérée; en ce moment, il a, en pleine tache, un plant de 2 mètres de hauteur (celui qui a subi la taille nouvelle) à côté d'un plant rabougri par le puceron. L'influence de la méthode Mesrouze est donc bien réelle; si elle se maintient, il faudra s'incliner devant les résultats obtenus. (*J. de l'agr.*)

Un succédané du plâtre pour les vins. — MM. John Casthelaz et Bruère proposent de remplacer le plâtrage par une addition de sucrate de chaux, employé comme il suit :

Répandre à la volée, dans la cuve et pour chaque hectolitre de vendange, 150 à 300 grammes de sucrate de chaux en poudre; faire un bon mélange.

Si l'on opère sur le moût, mettre seulement 100 à 150 gr. de sucrate dissous ou délayé.

Il est possible que la clarification du vin soit réalisée par cette méthode; mais elle aura toujours le grave défaut d'éliminer l'acide tartrique, par suite, de modifier la composition du vin, ce que ne font ni le *tartrage* de M. Calmettes, ni le phosphatage de M. Hugounenq.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

DU PETIT-PORT.

MOIS DE SEPTEMBRE 1890.

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE RAMENÉE A LA TEMPÉRATURE ZÉRO ET AU NIVEAU DE LA MER. — Minimum absolu, 754^{mm},4 le 21 à 4 h. du soir. — Maximum, 778^{mm},8 le 26 à 10 h. du matin. Moyenne du mois, 767^{mm},2.

TEMPÉRATURE. — Généralement élevée pendant tout le mois ; quelques nuits fraîches du 22 au 26. Jour où la moyenne a été la moins élevée, le 1^{er} : 11°,5 ; jour où la moyenne a été la plus élevée, le 7 : 18°,9. Moyenne du mois, 15°,4. Moyenne des minima, 9° ; moyenne des maxima, 22°,3. Thermomètre placé au niveau d'un sol gazonné : moyenne des températures minima, 6°,6. Les températures les plus basses atteintes par ce thermomètre ont été : 1°,6 le 1^{er} ; 2°,5 le 2 ; 3°, le 19 et le 23.

NATURE DU TEMPS. — Beau temps clair ou peu nuageux pendant presque tout le mois, sauf du 17 au 25 où le ciel a été généralement très nuageux et à grains.

SOLEIL. — Le soleil a paru tous les jours. Nombre d'heures de soleil marquées par l'héliographe, 202 ; nombre d'heures où le soleil a été visible, 253 environ.

PLUIE. — Hauteur d'eau tombée, 7^{mm} ; nombre de jours où il a plu, si peu que ce soit, 7 ; ayant donné au moins 1 millimètre d'eau, 5. Périodes pluvieuses, du 17 au 24, sauf le 21 et le 22. Nombre d'heures de pluie : forte ou

assez forte, 1/2 ; faible ou assez faible, 6 ; négligeable, 2 environ.

ÉVAPORATION. — 54^{mm}.

BROUILLARDS. — Les 2, 4, 6, 12, 16, 25, 26, 28, 30, dans la matinée.

VENT. — Direction générale d'entre N. et E. du 1^{er} au 15 ; d'entre S.-E. et S.-O. du 15 au 25 ; variable le reste du mois.

Le Directeur de l'Observatoire,

L.-E. LAROCQUE.

FOIRES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

NOVEMBRE. — 2 Blain, Carquefou, Saint-Fiacre. — 3 Vieillevigne, la Roche-Bernard. — 5 le Pellerin. — 6 le Clion. — 7 Arthon, le Temple. — 11 Piriac, Chauvé, Donges, Nort, Haute-Goulaine, Oudon. — 12 Fay, Chauvé. — 13 Gêneston. — 16 Saint-Père-en-Retz. — 18 Trans, Vigneux, Saint-Nazaire. — 20 Guérande, Héric. — 21 Saint-Mars-la-Jaille. — 23 Rouans, Saint-Sulpice-des-Landes, le Loroux-Bottereau, Nozay. — 26 Herbignac, Malville. — 30 Ancenis.

1^{er} lundi, Vallet. — 1^{er} mardi, Riaillé, Saint-Etienne-de-Mont-Luc (marché de porcs), Blain. — 2^e mardi, Boussay, Derval, Loroux-Bottereau, Ste-Pazanne, Joué. — 4^e mardi, Meilleraye, Varades, Ligné. — 1^{er} mercredi, Bignon, Machecoul (marché). — 2^e mercredi, Guéméné-Penfao, Saint-Philbert, Savenay. — 1^{er} jeudi, Ancenis. — 3^e jeudi, Ancenis, Couéron (pour porcs), Chapelle-Heulin, Pont-Rousseau. — 4^e jeudi, Plessé. — 1^{er} vendredi, Bourgneuf (marché de bestiaux). — Le lundi

après la Toussaint, Nozay. — Lundi après le 2, Pontchâteau. — Mardi
après la Toussaint, Châteaubriant.

MM. les Maires sont priés de signaler les erreurs ou omissions qui pourraient s'être glissées dans l'indication des foires et marchés.

Le Gérant,

J. NORMAND PÈRE.